



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**AUTORISATION D'EXPLOITATION DE CULTURES MARINES**

**AVIS**

**ENQUETE PUBLIQUE n° EP\_SB22/01**

**du 19/09/2022 au 19/10/2022**

**Article R.923-25 du Code rural et de la pêche maritime**

Il sera ouvert du 19/09/2022 au 19/10/2022 une enquête publique sur les demandes d'autorisations d'exploitation de cultures marines désignées sur le (s) feuillet (s) ci-joints .

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'oppositions contre les projets ci-après ou à faire des observations à leur sujet devront les consigner, pendant la durée de l'enquête, sur le cahier mis à la disposition du public dans :

- Les mairies de HILLION, LAMBALLE-ARMOR, MORIEUX, PLANGUÉNOUAL, PLENEUF-VAL-ANDRE, PLEVENON, SAINT-CAST-LE-GUILDON, SAINT-JACUT-DE-LA-MER ;
- Les locaux de la délégation à la mer et au littoral de Paimpol et Paimpol.

Les demandes concurrentes visant tout ou partie de chaque emplacement en cause devront être établies dans les formes réglementaires et parvenir au plus tard le 19 octobre 2022 auprès de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor.

Arrête la présente liste à 9 demandes.

Fait à Paimpol le 16/09/2022

Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,  
la technicienne en charge des cultures marines

Aurélien DAVID

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256 – 22022 SAINT-BRIEUC Cedex  
Adresse géographique du site : 2 rue du Dr Montjarret – BP 94 – 22500 PAIMPOL Cedex  
[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.  
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30